

# Procès-Verbal

## Réunion du Conseil Municipal

**Jeudi 16 Juin 2016**  
**à 20 h**

L'an deux mil seize, le seize Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURBRIAC, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Guy CADORET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : CADORET G., LE BLOAS JJ, LE GONIDEC G. DRONIOU C, CONNAN A, BOTREL Y. DURO E. GUEGAN F, GUILLOU C., LE CAER P, LE COUSTER C, LE COUSTER N LE FLOC'H P, HERVE JL, DIRIDOLLOU M, COATRIEUX M, MADIOT S. LE COZ C.

**ABSENT EXCUSE:** PRIDO Loïc qui avait donné procuration à CADORET G.

**ABSENT** : /

**Secrétaire de séance** : LE COUSTER C ;

Date de la convocation : 8 Juin 2016

### **Approbation du compte rendu de la réunion du 2 Mai 2016**

Le Procès-verbal de la réunion du 2 Mai 2016 est approuvé à l'unanimité des membres.

### **Encourager la pratique sportive dans un environnement de qualité par le développement de l'aire de jeux de Roudoué**

#### **7.5 Délibération n°2016 / 06-1**

Mme Audrey CONNAN, Adjointe au Maire en charge de la vie associative et sportive, rappelle à l'assemblée le projet de compléter l'offre de loisirs sur le site de Roudoué par l'implantation d'équipements pour la pratique de sports extérieurs (fitness-sports collectifs et athlétisme)

Le projet prévoit :

- L'implantation d'une aire de Fitness extérieure : l'acquisition de 4 agrès différents contribuera à l'entretien d'une forme physique à travers des exercices axés sur le cardio training et le renforcement musculaire.
- L'implantation d'un multisports pour la pratique des sports collectifs,
- La réfection de la piste d'athlétisme.

Le projet répond aux attentes des usagers adultes et notamment des parents accompagnant les enfants qui ont souligné le manque d'équipements de sports de plein air sur l'aire de loisirs aménagée en 2010-2011 pour les enfants.

Le projet présente un grand intérêt pour les associations locales, pour les activités périscolaires mais également les activités du service « Enfance-Jeunesse » de la Communauté de Communes implanté sur le terrain à proximité immédiate.

Le planning des travaux s'établirait comme suit :

- Septembre 2016 : recrutement d'un maître d'œuvre avec l'assistance de l'ADAC 22 qui travaille sur le cahier des charges
- 4ème trimestre 2016 : lancement de l'appel d'offres en vue d'attribuer les marchés
- 1<sup>er</sup> semestre 2017 : réalisation des travaux

Compte tenu que les infrastructures seront accessibles à toute la population du territoire communautaire, un fonds de concours peut être sollicité auprès de la Communauté de Communes de Bourbriac.

Les Commissions se sont réunies à diverses reprises et ont été voir des réalisations similaires dans plusieurs communes du Département afin de finaliser le projet.

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en euros H.T.	Origine	Montant en euros	%
Dépenses éligibles		Contributions publiques		
		Europe - FEADER LEADER 2014-2020	50 000,00 €	25,84%
Aire de fitness	6 925,00 €	Etat		0,00%
City-stade	41 058,30 €	Région Bretagne - Contrat de partenariat		0,00%
Rénovation plateau sportif et création piste athlétisme	145 550,00 €	Département des Côtes d'Armor	73 000,00 €	37,72%
		Communauté de communes de BOURBRIAC	12 000,00 €	6,20%
		Autofinancement public	58 533,30 €	30,24%
		<u>Total public (1)</u>	193 533,30 €	100,00%
Assiette éligible (1)	193 533,30 €			
Investissements non éligibles (2)				
<b>Total dépenses (1)</b>	<b>193 533,30 €</b>	<b>Total recettes (1+2+3+4)</b>	<b>193 533,30 €</b>	<b>100,00%</b>

**Entendu** le rapport de Mme Audrey CONNAN,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,**

- Valide le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus
- Demande à bénéficier des aides au titre du programme LEADER 2014-2020 (FEADER), du Conseil Département des Côtes d'Armor et de la Communauté de Communes de Bourbriac.
- Autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Commune de Bourbriac s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution du FEADER.

### **Acquisition d'un véhicule pour le service technique**

#### **1.1 Délibération n°2016 / 06-2**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le remplacement du trafic « Renault » utilisé par le personnel communal est à prévoir compte tenu de sa vétusté.

La commission d'appel d'offres a examiné les diverses propositions

<b>Propositions</b>		<b>Prix TTC</b>	<b>carte grise + Taxes</b>	<b>Reprise</b>	<b>Coût pour la Commune</b>
<b>EURL VINCENT David</b>	MASTER III L2H2 DCI 100 Marque Renault 2003 45 250 km Diesel 8 cv	<b>16 500,00 €</b>	<b>448,76</b>	<b>448.76 €</b>	<b>16 500,00 €</b>
<b>EURL VINCENT David</b>	TRANSIT T300 Is TDCI 115 Marque Ford 2011  85 000 km Diesel 7 cv	<b>12 000,00 €</b>	<b>397,76</b>	<b>150 €</b>	<b>12 247,76 €</b>
<b>Garage de l'Armor</b>	JUMPER II 33 L2H2 HDI 130 Marque Citroën 2014 48 049 km Diesel 7 cv	<b>17 500,00 €</b>	<b>397,76</b>	<b>500 €</b>	<b>17 397,76 €</b>

La Commission propose de retenir la proposition de la EURL VINCENT pour la fourniture du véhicule Master III.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- d'acquérir auprès de la EURL VINCENT David de BOURBRIAC un MASTER III L2 H2 au prix de 16 500 € TTC auxquels s'ajoute les frais d'immatriculation et les taxes soit 448.76 €

et compte tenu de la reprise de l'ancien véhicule pour 448.76 €

- de vendre à l'EURL VINCENT David, le véhicule RENAULT Trafic de 1996 moyennant la somme de 448.76 €

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet achat et à cette vente.

## **Ecole élémentaire : matériels et réseaux informatiques**

### 1.1 Délibération n°2016 / 06-3

Le Maire rappelle à l'assemblée la demande des enseignantes de l'école élémentaire qui souhaite que l'équipement informatique soit revu. Le projet porte :

- sur l'acquisition de 16 portables, de 5 vidéoprojecteurs, de 5 tableaux blancs ainsi qu'1 serveur Kwartz pour la sécurisation des données et d'internet.
- Sur la reprise du câblage informatique et électrique pour desservir le matériel.

Sur les 3 sociétés consultées , 2 ont remis une offre de prix :

- B.I.O.S de Saint Agathon
- Qualité Informatique de Ploumagoar

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal :

- Décide de donner pouvoir à la commission communale composée de
  - M. Guy CADORET
  - M. Jean Jacques LE BLOAS
  - M. Nicolas LE COUSTER
  - M. Patrick LE FLOC'H
  - Mme Stéphanie MADIOT

pour étudier les propositions faites par les sociétés consultées.

- Autorise le Maire à signer le devis avec la société retenue par la Commission

## **Réaménagement de la Petite Salle des Forges au sous-sol**

### 1.6 Délibération n°2016 / 06-4

M. JeanYves PHILIPPE, l'architecte qui avait assuré la mission de maître d'œuvre lors de la construction de la salle des Forges a présenté un projet pour l'aménagement d'une réserve en extension de la salle des association située au sous sol.

Réunie en réunion de travail, les élus ont examiné l'esquisse présentée ainsi que l'estimation globale des travaux :

- l'extension de la salle de 51.25 m<sup>2</sup> donnerait ainsi une salle de association de 151.65 m<sup>2</sup> + 51.25m<sup>2</sup> soit 202.90 m<sup>2</sup>
- la cuisine aménagée serait de 34.5 m<sup>2</sup>.
- les sanitaires seraient aménagées pour permettre l'accès aux Personnes à mobilité réduites.

Les travaux sont estimés à 42 361.50 € H.T.

Les honoraires du maître d'œuvre sont évalués à 3500 € H.T.

Le Maire propose à l'assemblée de confier la maîtrise d'œuvre à la SELAR Jean Yves PHILIPPE car c'est lui qui avait assuré la mission de maître d'œuvre lors de la construction de la salle des Forges.

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal décide :
- de confier la maîtrise d'œuvre à la SELARL Jean Yves PHILIPPE moyennant la somme de 3 500 € H.T.
  - d'approuver l'esquisse de l'aménagement de la réserve pour agrandir la salle des associations au sous-sol de la salle des forges et l'aménagement des sanitaires du Rez-de-chaussée.

**Remplacement de la Porte d'entrée**  
**Salle des associations de la Rue de l'Argoat**

1.1 Délibération n°2016 / 06-5

Le remplacement de la porte d'entrée sur la salle des associations de la Rue de l'Argoat qui est en mauvais état est indispensable.

3 entreprises ont été invitées à remettre une offre pour ce remplacement

Propositions		Prix TTC
<b>Société KERAVIS</b>	Fourniture et pose d'1 porte double en <b>P.V.C.</b>	<b>2 982,00 €</b>
<b>MULTIPOSE Service</b>	Fourniture et pose d'1 porte 2 vantaux en <b>P.V.C.</b>	<b>4 341,37 €</b>
	Fourniture et pose d'1 porte 2 vantaux en <b>ALU</b>	<b>4 385,28 €</b>
<b>Eurl TILLY</b>	Fourniture et pose d'1 porte 2 vantaux en <b>ALU</b>	<b>5 400,00 €</b>

Réunie le 10 Juin 2016, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'offre de la société KERAVIS pour la somme de 2 982.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la fourniture et la pose de la porte à la Société KERAVIS et autorise le Maire à signer le devis pour un montant de 2 982. € TTC ainsi que tous les documents se rapportant à ces travaux.

**Acquisition de 70 chaises – salle des associations**

1.1 Délibération n°2016 / 06-6

Mme Audrey CONNAN, Adjointe au Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acheter 70 chaises pour la salle des associations de la rue de l'Argoat.

3 sociétés ont été consultées et invitées à remettre une offre de prix.

Propositions	70 Chaises	Prix TTC
<b>Manutan</b>	Chaise Floride	<b>1 581,14 €</b>
<b>Millenuim Collectivités</b>	Chaise Floride	<b>1 280,16 €</b>

SEDI	Chaise Kaline	1 593.48 €
------	---------------	------------

Les membres de la Commission d'appel d'offres, réunie le 10 juin 2016 ont examiné les 3 propositions et proposent de retenir la société SEDI pour la fourniture de 70 chaises moyennant la somme de 1 593.48 € TTC.

Quelques membres des associations utilisatrices de la salle également consultés ont une préférence pour la chaise « Kaline » pour l'assise et l'ergonomie du dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la fourniture de 70 chaises à la société SEDI pour 1 593.48 € TTC.

### **Avis sur périmètre de coopération intercommunale**

5.7 Délibération n°2016 / 06-7

En date du 29 Mars 2016, le Préfet des Côtes d'Armor a arrêté le projet de périmètre de la Communauté d'agglomération issue de la fusion de Guingamp Communauté et des Communautés de communes d Paimpol-Goëlo, Pontrieux Communauté, du pays de Bégard, du pays de Belle-Isle en Terre, du pays de Bourbriac, de Callac-Argoat.

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de 75 jours à compter du 31 mai pour donner son avis sur ce projet de périmètre : à défaut de délibération dans ce délai, l'avis de la collectivité sera réputé favorable.

A l'issue de cette consultation, le Préfet prendra un arrêté définitif de périmètre

Après en avoir délibéré, à la majorité (15 Pour et 4 abstentions), le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue des fusions de Communauté de communes tel qu'il est présenté.

### **Avis sur la demande d'autorisation unique IOTA présentée par le SMEGA concernant les travaux prévus dans les programmations annuelles de 2016 à 2018 du volet aquatiques et zones humides du contrat territorial Grand Trieux**

8.8 Délibération n°2016 / 06-8

Par arrêté du 27 Avril 2016, le Préfet des Côtes d'Armor a prescrit l'ouverture d'une enquête ordonné une enquête publique au titre des articles R 123-1 à R 123-7 du code de l'environnement en vue d'autoriser les travaux prévus par le SMEGA dans le cadre des travaux prévus dans la programmation annuelle de 2016 à 2018 du contrat territorial Grand Trieux.

L'enquête publique se déroule du 30 Mai au 30 Juin 2016

#### **Travaux envisagés sur BOURBRIAC :**

L'action consiste à rehausser la ligne d'eau par la mise en place d'une rampe d'enrochement sur le cours d'eau « Kergalon » au niveau de Keratret.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, n'ayant pas

d'observations à formuler, émet un avis favorable sur le projet présenté.

**Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif pour 2015**

8.8 Délibération n°2016 / 06-9

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice et faire l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide des services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte ce rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Commune de BOURBRIAC.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

- autorise la Direction Départementale des territoires et de la Mer, après vérification, à mettre en ligne les indicateurs du service sur le site : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

## **10 - Tirage au sort des Jurés d'assises**

Ont été tirés au sort pour figurer sur la liste préparatoire des Jurés d'assises pour 2017 :

- Mme CAMGUILHEM Adeline , Bouturon BOURBRIAC
- Mme TRAVADON Josiane , 27 Hent Garenn BOURBRIAC
- M. Richard CLEC'H , 12 Bis Rue Saint Yves BOURBRIAC
- M. Jean -Louis LE BOUILL 1, Rue d'Avaugour BOURBRIAC
- Mme Marie-Thérèse LUBIN-GUYOMARD, 32 bis Rue de Goas ar Mogn BOURBRIAC
- Mme Célestine GUILLOSSOU-LE GUILCHER, 29 Rue de Koat Liou BOURBRIAC

### **Vente du girobroyeur**

7.10 Délibération n°2016 / 06-10

Le Maire informe que le broyeur à fléaux acquis auprès des ETS ALEXANDRE suite à la délibération du 2 Mai 2016 convient parfaitement et que l'ancien matériel n'a plus d'utilité pour le Personnel communal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à vendre ce girobroyeur (référéncé 1802 b 20) acquis en 2010 auprès de la société Espace

Emeraude au prix de 450 € TTC à M. Didier LE GALLIOT de PLUVIGNER et à sortir de matériel de l'inventaire communal.

### **Contrat de maintenance progiciel de gestion Orphée à la Médiathèque**

1.4 Délibération n°2016 / 06-11

Le contrat de maintenance du Progiciel Orphée installée à la médiathèque arrive à échéance au 30 juin 2016.

Cette maintenance assurée par la société C3rn informatique comprend les services et les acquisitions suivantes :

- Assistance et téléassistance
- Maintenance corrective et évolutive
- Réalisation de prestations d'information et de documentation fonctionnelles

La société C3rb Informatique propose de renouveler pour un an le contrat de maintenance du progiciel Orphée moyennant la somme de 711.92 € H.T ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de confier la maintenance du progiciel Ophée de la Médiathèque à C3rn informatique moyennant la somme de 711.92 € H.T. pour une année.
- autorise le Maire à signer le contrat avec la dite société pour une année à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### **Mise à disposition de locaux pour l'école Diwan (Association d'Education Populaire « Diwan BOULVRIAG »**

3.3 Délibération n°2016 / 06-12

Par délibération du 30 juillet 2015, le Conseil Municipal avait décidé :

- de louer une structure modulaire auprès de la Société LOC ARMOR pour 7 914.00 € TTC pour la période du 1er Septembre 2015 au 4 Juillet 2016,
- de mettre cette structure modulaire à la disposition de l'Association d'Education Populaire « Diwan Boulvriag » moyennant un loyer mensuel de 150 € ( tous les frais de fonctionnement sont à la charge de l'Association )
- de signer une convention avec la Communauté de communes de Bourbriac pour poser la structure modulaire sur leur propriété.

Compte tenu que l'école DIWAN sera accueillie dans un immeuble privé à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, l'Association d'Education Populaire « Diwan Boulvriag » souhaite que le contrat de location se prolonge jusqu'à cette date.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- décide de prolonger la mise à disposition de la structure modulaire à l' Association d'Education Populaire « Diwan Boulvriag » jusqu'au 31 décembre 2016:
- autorise le Maire à signer
  - le contrat de location de la structure modulaire auprès de la société LOC ARMOR
  - le contrat de location avec l'association d'Education Populaire « Diwan Boulvriag »
  - la convention avec la Communauté de Communes

ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette mise à disposition.

### **Places CADA**

Le Maire donne lecture du courrier émanant de l'AMISEP (Association d'Insertion Sociales et Professionnelle) qui annonce qu'elle a été autorisée à ouvrir 50 places CADA sur le département des Côtes d'Armor à compter du 1er Juillet 2016.

Suite au soutien apporté en Janvier, l'association va prendre contact prochainement pour la mise en œuvre de l'action sur la commune.

\* \* \* \* \*